

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2021**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN,  
LE JEUDI 26 AOÛT 2021 À 18 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

Madame Cathy Roy, présente

Monsieur Martin Valcourt, présent

Monsieur Gilles Valcourt, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire suppléant, présent.

Sont absentes : Madame Sylvie Dubé, mairesse et la conseillère Madame Noëlle Hayes.

Le poste de conseiller no 3 est vacant

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Acceptation de la tenue de cette séance extraordinaire convoquée par courriel (résolution)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 4. Période de questions**
- 5. Rue Hope : travaux de surfacage (résolution)**
- 6. Rue Hope : enlèvement de la surlargeur du pavage et rechargement des accotements avec du gravier (résolution)**
- 7. Rue de Ditton – Travaux de ponceau(x) pour réduire l'écoulement d'eau vers le village (résolution)**
- 8. Vente pour taxes – Transmission des dossiers à la MRC du Haut-Saint-François (résolution)**
- 9. Travaux de réparation de fuite d'eau**
  - 9.1 Fuite d'eau au 34 chemin Victoria Est : travaux par location de machinerie lourde, achat de pièces - approbation du propriétaire pour travaux sur sa propriété et remise en état des lieux (résolution)**
  - 9.2 Fuite d'eau au 353, route 257 Sud, Hampden : travaux par location de machinerie lourde, achat de pièces, supervision par Aquatech - approbation du propriétaire pour travaux sur sa propriété et remise en état des lieux (résolution)**
- 10. Période de questions**
- 11. Levé de la séance (résolution)**

-----

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**  
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18 h 30.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2021**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire suppléant déclare la séance ouverte.

La séance est publique.

**2. Acceptation de la tenue de cette séance extraordinaire convoquée par courriel (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont tous été avisés par courriel et certain par appel téléphonique de la tenue de cette séance extraordinaire et qu'une confirmation de leur part a été reçue;

**2021-08-388**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la tenue de cette séance extraordinaire est acceptée.

**ADOPTÉE**

**3. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**2021-08-389**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est accepté.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions : sujets divers**

Aucune personne n'assiste à la séance du conseil.

**5. Rue Hope : travaux de surfacage (résolution)**

**Attendu** que la Ville de Scotstown a reçu une aide financière du Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Mégantic Dossier no 00030546-1 - 41080 (05) - 2021-04-20-10 au montant de 20 000 \$;

**Attendu** que l'aide financière est accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales. Les activités d'entretien ne sont pas couvertes par ce volet d'aide financière.

**Attendu** qu'une demande d'estimation a été faite pour effectuer le pavage de la rue Hope afin d'améliorer la sécurité de cette rue;

**2021-08-390**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Pavage des Cantons Inc. pour des travaux de pavage sur la rue Hope au montant de 33 276 \$ plus les taxes.

Que les travaux comprennent : Le transport - L'équipement - La main d'œuvre - L'asphalte et - les camions pour le transport de l'asphalte

Étapes de production :

- Nettoyage de la rue, Pose d'une collasse, pose d'une couche de correction, pose d'une collasse et pose d'une couche de finition. Béton bitumineux de type EB-10s d'une épaisseur moyenne de 3 pouces sur une superficie de 12 100 pi ca. 20' x 605'

Total : 33 276.00\$ + taxes.

Que la différence des coûts entre l'aide financière et le montant total des travaux sera payée par le fond général du budget 2021.

**ADOPTÉE**

6. **Rue Hope : enlèvement de la sur largeur du pavage et rechargement des accotements avec du gravier (résolution)**

Entendu que des travaux de pavage doivent être effectués sur la rue Hope;

Entendu que la partie pavée de la rue est trop large et qu'une largeur de 20 pieds est suffisante;

2021-08-391

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Excavation Richard Blais Inc. pour enlever 13' de chaîne d'asphalte de chaque côté de la rue et du mettre du gravier et/ou de la terre végétale sur la rue Hope au montant de 7 500 \$ plus les taxes.

Que les coût des travaux sont les suivants :

Pelle mécanique : \$ 1900.00

Ser. de camion 10 roues : \$ 1150.00

Ser. de Semi-remorque : \$ 1450.00

Graviers (70 T) : \$ 1450.00

Terre végétaux (72 T) : \$ 1550.00

Total : \$ 7500 plus les taxes

**ADOPTÉE**

7. **Rue de Ditton – Travaux de ponceau(x) pour réduire l'écoulement d'eau vers le village (résolution)**

Entendu que les travaux de réfection actuels sur la route 257 sous la gestion de la MRC du Haut-Saint-François;

Entendu que le conseil municipal estime qu'un ponceau supplémentaire sur la rue de Ditton (route 257) après le périmètre urbain aurait un impact important pour éviter l'écoulement d'eau vers le village lors de pluie diluvienne ou la fonte des neiges;

Entendu qu'une estimation a été demandée à Richard Blais et Fils Inc. excavation, entreprise privée, ainsi qu'à l'entreprise Pavage Centre Sud du Québec responsable des travaux de la route 257 a également fait une estimation des coûts pour l'installation d'un ponceau;

2021-08-392

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil municipal n'effectuera pas les travaux en raison des coûts élevés pour l'installation d'un ponceau.

**ADOPTÉE**

8. **Vente pour taxes – Transmission des dossiers à la MRC du Haut-Saint-François (résolution)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a avisé les propriétaires en défaut par deux envois, le premier par lettre ordinaire et le deuxième par lettre recommandée au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2021**

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-393**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la directrice générale transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'elle puisse procéder à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

<i>Nom</i>	<i>Matricule</i>	<i>Montant des sommes dues sans les intérêts</i>
Jacques Beaunoyer	4442 24 5488	1 826,81 \$
Andrée Audet	4443 35 6011	743,60 \$
Pierret Roy	4343 90 4561	1 840,27 \$
Brian Lavers	4342 57 8798	872,58 \$

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joints soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaires des Haut-Cantons.

**ADOPTÉE**

**9. Travaux de réparation de fuite d'eau**

**9.1 Fuite d'eau au 34 chemin Victoria Est : travaux par location de machinerie lourde, achat de pièces - approbation du propriétaire pour travaux sur sa propriété et remise en état des lieux (résolution)**

Entendu qu'une fuite d'eau a été interceptée sur le terrain du 34, chemin Victoria Est et qu'il est essentiel d'effectuer les travaux de réparation le plus vite;

**2021-08-394**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise la location de machinerie lourde pour les travaux de réparation et l'achat de pièces nécessaires.

**ADOPTÉE**

**9.2 Fuite d'eau au 353, route 257 Sud, Hampden : travaux par location de machinerie lourde, achat de pièces, supervision par Aquatech - approbation du propriétaire pour travaux sur sa propriété et remise en état des lieux (résolution)**

Entendu qu'une fuite d'eau a été interceptée sur le terrain du 353, route 257, Hampden, soit sur la canalisation principale et qu'il est essentiel d'effectuer les travaux de réparation le plus vite possible;

**2021-08-395**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise la location de machinerie lourde pour les travaux de réparation et l'achat de pièces nécessaires.

**ADOPTÉE**

**10. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Aucune question n'a été reçue.

**11. Levée de la séance (résolution)**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2021**

**2021-08-387**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 19 h 55.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale